



NEXITY PARIS IGH
83-85 BOULEVARD VINCENT AURIOL
CS 91340
75646 PARIS CEDEX 13

ADRESSE DE L'IMMEUBLE :
LE PONANT - LA GRANDE MOTTE
26 RUE SAINT LOUIS
34280 LA GRANDE MOTTE

Immatriculation : AA0218164

Téléphone : 01.43.37.69.40

PARIS, 26/06/2018

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le mardi 26 juin 2018 à 14h00

Les copropriétaires de la copropriété LE PONANT - LA GRANDE MOTTE se sont réunis en Assemblée Générale à l'adresse suivante :

83 BOULEVARD VINCENT AURIOL
2EME ETAGE
75013 PARIS

Sur convocation individuelle qui leur a été faite par le syndic par lettres recommandées avec accusés de réception ou contre émargement.

Présents et Représentés :	24	1138	voix /	10000	voix soit	11,38%
Absents :	177	8862	voix /	10000	voix soit	88,62%
Total :	201	10000	voix /	10000	voix soit	100,00%

Conformément à l'article 14 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 modifié, il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre entrant en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataire éventuel.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que 24 copropriétaires sur 201 sont présents ou représentés et possèdent 1138 voix sur 10000 voix.

Etaient absents :

M. et Mme ABDALLAH KHODJA Kemal Ben Mohammed (45), M. et Mme ABGUILLEM Pascal (45), M. ACHIN Geneviève (45), M. et Mme ADNET Renaud (44), M. et Mme ARIAL PHILIPPE (45), M. et Mme ARZEL Thierry (45), M. et Mme BARROIS Daniel & Agnès (62), M. et Mme BASTER Gérard (61), Mme BEAUJEAULT Céline (44), Indivision BECHE - DENOUAL JEAN-LUC LAURENCE (62), M. et Mme BEHA Rémy (45), M. BELLIN Olivier (44), M. et Mme BELLO Louis (44), M. et Mme BELTRAN Frédéric (45), Mme BENSO France (44), M. et Mme BERGOT Pascal (44), M. et Mme BESNIER Thierry (44), M. et Mme BEUCHER Philippe (45), M. et Mme BIBÉY Jérôme (44), M. BOEGLIN Christian (45), M. et Mme BONESTROO Willem (45), M. et Mme BONNOTTE Daniel (90), M. et Mme BORDIER Isabelle (44), M. et Mme BOTHUA Olivier (45), Indivision BOUVERVY - GAUTHIER Yoann et Camille (44), M. BRIAND Lionel (44), M. et Mme BRULE Régis (45), M. et Mme CADU Christophe (45), M. et Mme CAILLOL DE PONCY Bernard (45), M. CARBONI Nicolas (44), Indivision CARRERE - TERRIEN Laurent et Sylvie (45), M. et Mme CERDA Philippe (44), Mme CERUTTI Michèle (44), M. CÉSSE Eric (62), M. et Mme CHAIGNEAU Fabrice (44), M. et Mme CHANTECLAIR Jacques (45), M. CHEMIER Stéphane (45), M. CHILLEMI Alain (45), M. et Mme CHINARDET Claude (44), M. et Mme CIVEYRAC Bruno (45), M. CLAVEL Fabien (44), Mme COL-SEGAERT Monique (45), Indivision CREGUT - DEZECOT Joël et Patricia (45), Mme DALEX Françoise (44), M. et Mme DANILO Jacques (107), M. et Mme DEBAUGE Lionel (45), M. DEBERNARDY Laurent (88), M. et Mme DELEUIL Jean-Paul (44), M. et Mme DELLA-MONICA Hervé (44), SARL DELMART (135), M. DEPAEPE Marc (45), M. DESBONNETS Pascal (45), M. et Mme DESCAMPS LAURENT (45), Mme DEYRIS Catherine (62), Indivision DO COUTO - CARRE Gilles et Adeline (45), M. et Mme DOMINGUES PINTO Manuel (45), M. et Mme DOVERGNE Sylvain (45), M. et Mme EKLINGER Patrick (45), M. et Mme ELBAZ Laurent (45), M. EMERY Olivier (45), M. et Mme FAIVRE D ARCIER Nicolas (45), M. et Mme FALOMIR Jean-François (44), M. FAURE Jean-Claude (45), M. et Mme FAYETTE Cyrille (45), M. FERRAND DOMINIQUE (62), M. FEUVRIER Régis (61), M. et Mme FLOCH Yvonnick (62), Mme FORGET Sylvie (44), Indivision FOURNIER - RAINGEARD Stanislas et Delphine (45), M. et Mme GABORIT Benoit (44), M. et Mme GAU Bernard (45), M. et Mme GAUCHEY Marc (45), M. et Mme GAUTHIER Philippe (62), M. et Mme GEFFARD Pascal (44), M. et Mme GERARD Cédric (44), M. GHIGLIONE Bernard (88), M. et Mme GIRIER Pierre (61), Indivision GOBERT - GUILLAUD FREDERIC - AUDREY (45), M. et Mme GOINEAU Martin (45), M. et Mme GOLDBERG Dominique (45), M. GOUZY Bernard (135), M. et Mme GOZILLON Christophe (45), M. GRAIL Gilles (45), M. GRANILIC Didier (85), M. GUILLEMIN Hervé (44), M. GUYOT Serge (45), M. et Mme HANDSCHIN Alain (44), Mme HENRIET Christine (45), M. et Mme HINSCHBERGER Sylvain (62), Indivision HUBERT / ZIROLI NICOLAS / HELENE (45), M. et Mme HUON Jean-Claude (45), M. et Mme HUS Bertrand (44), M. et Mme IMBERT Frédéric (45), Mme INGLEBERT Cécile (45), M. et Mme JACQUET Dominique (45), M. JAUNIN JEAN-MICHEL (44), M. et Mme JOLIFF Pascal (44), M. et Mme JOLLIVEL Christophe (45), M. JORROT Frédéric (45), M. et Mme JOULIE Philippe (88), M. JREIGE Riad (62), M. et Mme KESPI Emile (44), M. et Mme LABIT Michel (62), M. et Mme LE BERRE François (45), M. et Mme LEMEASLE Eric (44), M. LETHEULE Stéphane (89), Mme LEUTHREAU Sylvie (45), M. et Mme LOEVEN Thierry (45), Mme LOIRAT Maryvonne (61), M. et Mme LOMBARD Didier (45), M. LOUSSOUARN Frédéric (44), Indivision LUCAS / POLARD ARISTIDE / ANNAICK

PV AG LE PONANT - LA GRANDE MOTTE

Procès-verbal conforme à l'original dûment signé par le président, le ou les scrutateurs s'il en a été désigné(s) et le secrétaire

M. 50

(44), M. et Mme MAGDELEINE Serge (44), M. et Mme MALHERBE Charles (45), M. et Mme MANIER Philippe (45), M. MARQUES DA CRUZ Albino (45), M. et Mme MEYER Yves (45), M. et Mme MONEL Pascal (44), M. MONNAMI Olivier (44), M. MOREAU Ludovic (45), M. et Mme MORICEAU Jean-François (45), M. MORNEAU André (45), M. et Mme MOROY Serge (62), Mme MOUCHON JULIE (45), M. et Mme MUNOS Jean-François (45), M. NAASSENS Christophe (45), M. NEAU Laurent (45), M. et Mme NEYRET Alain (44), Mme OCHOA Catherine (45), M. ODER Marc (45), M. et Mme OUERTANI Bahjet (45), M. et Mme PAGET Christian (44), M. PALACIN Frédéric (44), M. et Mme PERALTA ESCRIBANO Francisco (45), Mme PHILIPPE Virginie (45), M. et Mme PIONNEAU Jean-Yves (61), M. PISSAVY Sébastien (44), M. et Mme PLUMECOCQ Patrice (45), M. et Mme POUJOL David (45), M. PRINCE Mathieu (45), M. PULSONE Grégory (44), M. et Mme PUYBONNIEUX (45), M. et Mme RAINAUD HERVE (62), M. et Mme REVERREAU Bertrand (45), M. et Mme RIEUF JEAN PHILIPPE (45), M. et Mme RIVET ANTOINE (62), M. et Mme ROSEN François (45), Mme ROUBY Angélique (45), M. et Mme ROUILLER Jean-Marc (45), Indivision ROY / BEDFER CHRISTOPHE / LAURENCE (62), M. et Mme RUEDY François (61), M. et Mme RYO Michel (45), Mme SALLES Josette (44), M. et Mme SARDA Julien (45), M. et Mme SCHELCHER Pascal (45), M. et Mme SERET Eric (44), SARL SOLAUBAT (45), M. TAILLEPIED André (45), M. TAVEAU Yves (88), M. et Mme TERRIER Martin (45), M. et Mme THEBAULT Dominique (45), M. et Mme TONDELIER Jean Claude (62), M. TOSELLI Frédéric (45), M. et Mme TYPE Paul (45), M. et Mme VAN RUYSKENSVELDE JEAN-PIERRE (44), Mme VANULS Sandrine (44), M. et Mme VATINEL Joël (45), M. et Mme VIGNON Richard (44), M. et Mme VILLEMEN Arnaud (44), M. et Mme VILLENAVE François (44), M. et Mme VILLET Luc (44), M. et Mme VOISIN Richard (62), Mme VOISIN Valérie (90), M. YANGA MBIWA Mapou (44), M. et Mme ZAMPIERI Michel (44), M. et Mme ZIMBAN Patrick (62), M. et Mme ZWAENEPOEL Jean-Emmanuel (61).

77-

80

PV AG LE PONANT - LA GRANDE MOTTE

Procès-verbal conforme à l'original dûment signé par le président, le ou les scrutateurs s'il en a été désigné(s) et le secrétaire

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n°1 Désignation du Président de séance	Page 4
Résolution n°2 Désignation des Scrutateurs	Page 4
Résolution n°3 Désignation du secrétaire de séance	Page 4
Résolution n°4 Approbation des comptes de l'exercice du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017	Page 4
Résolution n°5 Approbation du budget prévisionnel de l'exercice du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019	Page 4
Résolution n°6 Désignation des membres du Conseil Syndical pour une durée de 3 ANS	Page 5
Résolution n°7 Constitution de provisions spéciales pour travaux d'entretien ou de conservation conformément aux dispositions de l'article 18, alinéa 6de la loi du 10 juillet 1965.	Page 5

PROCÈS VERBAL

RESOLUTION N° 1 : DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 24



Est candidat :

- Mme DUFAYS Stéphanie

Vote sur la candidature de Mme DUFAYS Stéphanie :

Présents et Représentés :	24	1138	voix /	10000	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	10000	voix
Abstentions :	0	0	voix /	10000	voix
Ont voté pour :	24	1138	voix /	10000	voix

Cette résolution est adoptée à la majorité simple de 570 voix sur 1138 voix exprimées, conformément à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965.

L'Assemblée Générale désigne comme Président de séance Mme DUFAYS Stéphanie.

RESOLUTION N° 2 : DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 24



Aucun copropriétaire ne s'étant porté candidat, les scrutateurs ne peuvent être désignés.

RESOLUTION N° 3 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 24



Est candidat :

- Mme MURRAY Typhanie

Vote sur la candidature de Mme MURRAY Typhanie :

Présents et Représentés :	24	1138	voix /	10000	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	10000	voix
Abstentions :	0	0	voix /	10000	voix
Ont voté pour :	24	1138	voix /	10000	voix

Cette résolution est adoptée à la majorité simple de 570 voix sur 1138 voix exprimées, conformément à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965.

L'Assemblée Générale désigne comme Secrétaire de séance Mme MURRAY Typhanie.

RESOLUTION N° 4 : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01 JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 24



L'assemblée générale approuve sans réserve en leur forme, teneur et imputation, les comptes de l'exercice du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent aux annexes jointes à la convocation de l'assemblée générale et qui font ressortir un montant total de charges nettes de 138 817.19 € pour les opérations courantes.

Vote sur la proposition :

Présents et Représentés :	24	1138	voix /	10000	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	10000	voix
Abstentions :	0	0	voix /	10000	voix
Ont voté pour :	24	1138	voix /	10000	voix

Cette résolution est adoptée à la majorité simple de 570 voix sur 1138 voix exprimées, conformément à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965.

RESOLUTION N° 5 : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE DU 01 JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 24



Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret du 17 mars 1967, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel joint à la convocation pour l'exercice du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019. Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic assisté du conseil syndical, arrêté à la somme de 148 934.00 € et sera appelé par provisions semestrielles exigibles le 1er jour de la période fixée.

L'adoption de ce budget permettra au syndic d'exercer à l'encontre des copropriétaires défaillants la faculté

PV AG LE PONANT - LA GRANDE MOTTE

Procès-verbal conforme à l'original dûment signé par le président, le ou les scrutateurs s'il en a été désigné(s) et le secrétaire

M. S.D.

d'exiger par anticipation les provisions non encore échues relatives à l'exécution dudit budget et ce par voie de référé directement auprès du président du Tribunal de Grande Instance, conformément aux dispositions prévues à l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965.

Le montant de ce budget pourra être révisé lors de la prochaine assemblée générale en fonction des dépenses réelles de l'exercice en cours et de l'évolution à attendre des charges courantes de fonctionnement.

Vote sur la proposition :

Présents et Représentés :	24	1138	voix /	10000	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	10000	voix
Abstentions :	0	0	voix /	10000	voix
Ont voté pour :	24	1138	voix /	10000	voix

Cette résolution est adoptée à la majorité simple de 570 voix sur 1138 voix exprimées, conformément à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965.

RESOLUTION N° 6 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL POUR UNE DUREE DE 3 ANS



Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

Aucun copropriétaire ne s'étant porté candidat, le conseil syndical ne peut être désigné.

RESOLUTION N° 7 : CONSTITUTION DE PROVISIONS SPECIALES POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN OU DE CONSERVATION CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 18, ALINEA 6DE LA LOI DU 10 JUILLET 1965.



Clé de répartition : 0003-1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des dispositions de l'article 18 – alinéa 6 – de la loi du 10 juillet 1965, décide de constituer de provision spéciale pour faire face aux travaux d'entretien ou de conservation des parties communes et éléments d'équipement communs qui pourraient être nécessaires dans les trois années à venir et non encore décidés.

Vote sur la proposition :

Présents et Représentés :	24	1138	voix /	10000	voix
Ont voté contre :	0	0	voix /	10000	voix
Abstentions :	0	0	voix /	10000	voix
Ont voté pour :	24	1138	voix /	10000	voix

Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (44), M. et Mme BOURDON Stéphane représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (44), M. et Mme BRAUN Jean-Claude représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme CHARPENTIER Marc représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), M. et Mme DESMAIZIERES Christian représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (62), M. DOUCHAIN Philippe représenté par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), Mme GARBE Evelyne représentée par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (62), M. et Mme GOETTLE Francis représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (45), Indivision GOSSWEILER - JEANNOT Gérard et Dominique représentée par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (44), M. et Mme GUILAUME Guy représentés par Société BELAMBRA DEVELOPPEMENT (44), SCS IBI (44), M. JAMES THIERRY (45), M. et Mme LE BRUN Bernard (45), M. LEBRUN Emmanuel (44), M. et Mme MARTIN Claude (61), M. et Mme MICHON MICHEL (45), M. et Mme MOYRAND Bruno (44), M. PERRIN Antoine (44), M. et Mme PORTIGLIATTI Pierre (45), M. et Mme RIETZLER ADRIEN ET VERONIQUE (45), M. et Mme ROBERT Francis (44), Mme ROUMIER Maryse (45), M. THOMAS Philippe (62), M. TUDAL Jérémy (45)

Cette résolution est rejetée à la majorité absolue de 5001 voix sur 10000 voix, conformément à l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h03.

80

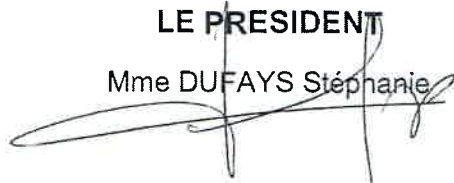
70

RAPPEL DE L'ARTICLE 42 ALINEA 2 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1965 :

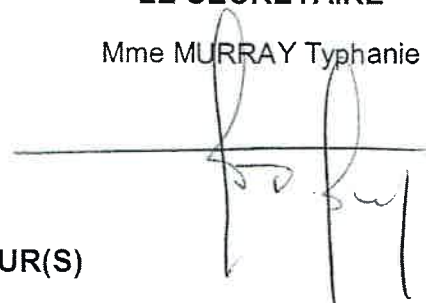
« Les actions qui ont pour objet de contester les décisions de l'Assemblée Générale doivent à peine de déchéance être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale, en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa. »

LE PRÉSIDENT

Mme DUFAYS Stéphanie


LE SECRETAIRE








Mme MURRAY Typhanie


LE(S) SCRUTATEUR(S)

Néant

PROCÈS VERBAL CONFORME À L'ORIGINAL DUMENT SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT, LE OU LES SCRUTATEURS S'IL EN A ÉTÉ DÉSIGNÉ(S) ET LE SECRÉTAIRE.

Légende :

Résolution acceptée :	
Résolution refusée :	
Absence de candidat :	
Vote sans objet :	
Absence de participant au vote :	
Aucune voix exprimée :	
Point d'information :	

PV AG LE PONANT - LA GRANDE MOTTE